Motions votées par la Coordination Nationale des Universités réunie en Sorbonne (Amphi Richelieu) le 2 février 2009

196 délégués présents
313 participants présents en Assemblée Générale

Motion n°1

Comme celle du 22 janvier 2009, la Coordination Nationale réunie le 2 février 2009 condamne la mise en place d'une politique d'affaiblissement structurel de l'enseignement et de la recherche, la précarisation des personnels de toutes catégories notamment au travers de l'individualisation des carrières, de la mise en place du nouveau contrat doctoral et des suppressions d'emplois.

Elle exige le rétablissement des postes supprimés, un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires dans les universités et les grands organismes de recherche. Elle soutient les mobilisations en cours.

Elle constate que les Ministères n'ont, à ce jour, pas retiré :

- le projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs
- la réforme de la formation et des concours de recrutement des enseignants des premier et second degrés.

En conséquence, la Coordination Nationale appelle l'ensemble des universités à rejoindre le mouvement de grève totale, reconductible, illimitée, déjà engagée dans certaines universités.

Le 2 février 2009, l'Université et la Recherche s'arrêtent.

Votée à l'unanimité moins 2 abstentions

Motion n°2

La Coordination Nationale du 2 février appelle toute la communauté universitaire et le monde de la recherche (enseignants, chercheurs, étudiants, ITA, personnels administratifs, techniques et de bibliothèque, ainsi que les contractuels et vacataires) à entrer dans une lutte *active*. Elle appelle la communauté universitaire et le monde de la recherche à :

- une journée nationale de manifestations et d'actions le jeudi 5 février ;

- une manifestation nationale qui mène au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (1 rue Descartes, Paris), le mardi 10 février ;

- une cérémonie nationale de non remise des maquettes de Masters le vendredi 13 février devant le Ministère et les rectorats ;

- boycotter les expertises pour l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) et l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) ;

- faire cours en dehors des cadres habituels ;

- appeler les organisations syndicales et intersyndicales à faire le lien avec le primaire et le secondaire ;

- imaginer toute forme d'action et de lutte qui alerterait collègues et citoyens sur le démantèlement du service public d'éducation et de la recherche.

Elle encourage chaque université à élire, pour la Coordination, trois représentants enseignants-chercheurs/enseignants/chercheurs, un représentant BIATOSS et un représentant étudiant (5 personnes maximum).

Votée à l'unanimité moins 2 abstentions

Motion n°3

Depuis près de deux ans, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a décidé et fait voter à la hussarde une série de « réformes » sans aucune négociation :

- la loi LRU ;
- la transformation radicale des organismes de recherche en agences de moyens ;
- le pilotage, par le pouvoir politique, de la Recherche et de l'Université ;
- la remise en cause des statuts nationaux ;
- le démantèlement des concours nationaux de recrutement des enseignants des premier et second degrés, et le projet de « mastérisation » de la formation des enseignants ;
- le projet de contrat doctoral.

Parallèlement, le Ministère a supprimé 1090 postes et développé la précarité des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des personnels administratifs, techniques et de bibliothèque.

Pour mettre fin à cet autoritarisme, la Coordination Nationale des Universités réunie le 2 février 2009 exige :

- le retrait du projet de décret sur les statuts des enseignants-chercheurs, et la restauration des cadres nationaux des diplômes et des statuts ;
- le retrait de la « réforme » de la formation et du recrutement des enseignants des premier et second degrés ;
- l'arrêt du démantèlement des organismes de recherche et de la fonction publique en général ;
- le retrait du contrat doctoral ;
- la restitution des postes supprimés et la résorption de la précarité chez les enseignants, les chercheurs, les BIATOSS et ITA par un plan pluriannuel de création de postes ;
- la titularisation des personnels contractuels.

La Coordination Nationale constate que toutes ces contre-réformes résultent de la loi LRU. En conséquence, elle demande en urgence que la communauté universitaire et le monde de la recherche soient consultés sur une nouvelle loi garantissant démocratie, collégialité, indépendance et liberté, car l'Université n'est pas une entreprise et le Savoir n'est pas une marchandise.

Votée à l'unanimité moins 1 contre et 4 abstentions